

Avis publics



ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

PROMULGATION – RÈGLEMENT RCA-107-1

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2025, le règlement suivant :

RCA-107-1 Règlement abrogeant le Code de conduite des usagers des bibliothèques de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Ce règlement entre en vigueur à compter de la présente. Il est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau d'arrondissement, situé au 5650 rue D'Iberville, 2^e étage, et peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.montreal.ca/reglements-municipaux/

Fait à Montréal, ce 8 juillet 2025.

Arnaud Saint-Laurent, OMA
Secrétaire d'arrondissement

Certificat de publication

Je, soussigné, Arnaud Saint-Laurent, secrétaire d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus à la date et de la façon suivante, conformément au *Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-142).

Publication sur le site internet de l'arrondissement en date du 8 juillet 2025.

Fait à Montréal, ce 8 juillet 2025.

Secrétaire d'arrondissement
Ville de Montréal - Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

**VILLE DE MONTRÉAL
ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE
RÈGLEMENT RCA-107-1**

**RÈGLEMENT ABROGEANT LE CODE DE CONDUITE DES USAGERS DES
BIBLIOTHÈQUES DE L'ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE**

Vu les articles 4 et 7 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1);

Vu les articles 130 et 141 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du 7 juillet 2025, le conseil d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
décrète :

1. Le Règlement intitulé « Code de conduite des usagers des bibliothèques de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie » (RCA-107) est abrogé.

François Limoges
Maire d'arrondissement

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement